

Dossier de presse

Jeudi 10 juillet 2025



La Caf et l'attractivité des métiers en structure petite enfance : l'expérience de la Communauté de communes Saône-Doubs-Bresse

Contacts

Caf de Saône-et-Loire

Catherine Duverne

Responsable communication
06 42 61 21 55
catherine.duverne@caf71.caf.fr

Antonia Garot

Chargée de conseil et développement
06 21 82 27 97
antonia.garot@caf71.caf.fr

Communauté de Communes Saône-Doubs-Bresse

Marie Mercier

Chargée de coopération
06 24 39 18 64
marie.mercier@saonedoubsbresse.fr



LE CONTEXTE GENERAL

Le secteur de la petite enfance est marqué depuis quelques années par un déficit d'attractivité des métiers et donc souvent par des difficultés de recrutement, ce qui peut conduire à des risques de fermetures de places et à des tensions sur le fonctionnement dans les crèches collectives. A terme, ce sont le niveau de l'offre proposée aux familles et la qualité de l'accueil des enfants qui pourraient s'en trouver fragilisés.

La Convention d'objectifs et de gestion (Cog) signée entre la Caisse nationale des allocations familiales et l'Etat, pour la période 2023-2027, engage ainsi les Caf à contribuer à soutenir l'attractivité de la filière pour répondre à ce phénomène de pénurie de professionnels de la petite enfance.

Cet engagement s'est traduit notamment par la création d'un financement supplémentaire : le « bonus attractivité » adopté par le Conseil d'administration de la Cnaf le 3 avril 2024. Il permet de prendre en charge une partie des coûts résultant des efforts de revalorisation salariale des professionnels par les gestionnaires, et vise ainsi attirer et fidéliser les professionnels.

Il s'adresse aux structures d'accueil collectif publiques et privées, financées par la prestation de service unique (Psu). Il est calculé en fonction du nombre de places prévues dans l'autorisation de fonctionnement de la structure délivrée par la Protection maternelle et infantile (Pmi).

Pour le secteur public, le bonus est mis en place lorsqu'une augmentation pérenne de 100 euros nets mensuels minimum est appliquée à l'ensemble des professionnels de la structure. Dans ce cas, il correspond à la somme de 475 euros par place et par an. Globalement, la Caf compense ainsi jusqu'à 66 % du surcoût pour l'employeur de la revalorisation salariale des professionnels.

EN SAONE-ET-LOIRE

A ce jour, 6 communautés de communes (Sud Côte Chalonnaise, Grand Charolais, Mâconnais-Tournugeois, Saône-Doubs-Bresse, Entre Saône-et-Grosne, Saint-Cyr Mère Boitier), une Communauté d'agglomération (Le Grand Chalon) et une commune (Toulon-sur-Aroux) ont mis en œuvre ce bonus attractivité depuis 2024, soit 39 établissements d'accueil du jeune enfant concernés, sur environ 90 potentiellement concernés.

Ce bonus représente un soutien financier de la Caf à hauteur de plus de 200 000 euros en 2024.

Il s'ajoute aux autres soutiens, financiers ou autres, apportés par la Caf en matière de petite enfance :

- Au titre de l'investissement (pour la création de structures ou leur rénovation) : à hauteur de 3 millions d'euros en 2024 ;
- Au titre du fonctionnement des structures, avec près de 20 millions d'euros consacrés au sujet en 2024 ;
- Aux projets visant à soutenir globalement la qualité en matière de petite enfance, et donc l'attractivité des professionnels : financement des journées pédagogiques et des heures de préparation, soutien aux Relais petite enfance (Rpe), financement de formations au déploiement de démarches qualité en structure petite enfance, soutien aux incubateurs de Maisons d'assistants maternels, ...

CONCERNANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAÔNE-DOUBS- BRESSE

La Communauté de communes Saône-Doubs-Bresse est située au nord-est du département, à proximité immédiate de la Côte d'Or et du Jura.

Son siège se situe à Verdun-sur-le-Doubs. Elle compte 12 136 habitants répartis au sein de 26 communes et 283 enfants de moins de 3 ans. Elle est présidée par Madame Brigitte BEAL.



La Communauté de communes s'est dotée en 2018 et 2019 de **trois accueils collectifs** en mesure d'accueillir **51 enfants** sur son territoire :

- Un espace multi-accueil de **24 places** à Allériot composé de 9 professionnels ;
- Une micro-crèche de **10 places** à Clux-Villeneuve composée de 4 professionnels ;
- Un espace multi-accueil de **17 places** à Verdun-sur-le-Doubs composé de 7 professionnels.

Ces 3 créations ont été financées par la Caf, à hauteur de 600 000 euros.



Le 17 décembre 2024, la Communauté de communes Saône-Doubs-Bresse a approuvé à l'unanimité par délibération l'augmentation des salaires des professionnels de la petite enfance de **100 euros net** pour l'ensemble des professionnels de la petite enfance salariés de la collectivité. **Cette augmentation a permis l'attribution de ce nouveau « bonus attractivité » à compter du 1^{er} juillet 2024.**



En plus des **674 700 euros attribués annuellement** par la Caf à la collectivité, le bonus permet de soutenir cet effort salarial à hauteur de **24 225 euros par an**, il a permis de revaloriser les salaires de 22 professionnels du territoire.

La rencontre entre la Caf, les élus de la Communauté de communes et les professionnels de la crèche, organisée à l'occasion du 1^{er} anniversaire de la mise en œuvre du bonus attractivité, a été l'occasion :

- de visiter la crèche ;
- d'échanger sur les projets de la collectivité en matière de services aux familles sur le territoire : non seulement en matière de petite enfance, mais aussi de jeunesse, de parentalité et d'animation de la vie sociale
- de reconnaître l'engagement de la collectivité et des professionnels dans la qualité de l'offre en direction de la petite enfance, dans toutes ses dimensions : maillage harmonieux du territoire, équilibre entre accueil individuel et collectif, qualité des locaux et du projet pédagogique porté, liens entre les différents services aux familles, place des parents, ...
- de se féliciter de la qualité du partenariat noué entre la Caf et la Communauté de communes.

LES PERSONNES PRESENTES

Pour la Caf de Saône-et-Loire

- Isabelle JOST, Présidente du Conseil d'administration
- Cécile ALADAME, Directrice
- Antonia GAROT, Chargée de conseil et développement sur le territoire de la Bresse

Pour la Communauté de communes Saône-Doubs-Bresse

- Brigitte BEAL, Présidente de la Communauté de communes
- Nadège LAGRUE, Conseillère déléguée à l'enfance-jeunesse
- Mickaël LEDUC, Directeur de la crèche d'Allériot
- Marie MERCIER, Chargée de coopération
- Amandine MATHIOT, Educatrice de jeune enfant